

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 6 juin 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme FERRIERE
Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - Mme REVEL - M. JULIEN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX
Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. PRIBETICH) - M. PIAN (pouvoir M. MAGLICA) - Mme ROY (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir Mme KOENDERS) - M. BERTHIER (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir Mme TROUWBORST) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir Mme TOMASELLI) - M. BARD (pouvoir M. BORDAT) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE) - Mme ERSCHENS (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

OBJET DE LA DELIBERATION

Route de Langres - Échange de parcelles de terrain

Monsieur Pribetich expose :

Mesdames, Messieurs,

La société Cycles Lapierre envisage de construire une surface de vente sur un terrain situé route de Langres, au sud de l'enseigne Botanic, traversé par une parcelle propriété de la Ville et renfermant la conduite d'eau Mont Léger-Valmy.

Afin de permettre ce projet de construction, cette conduite d'eau de diamètre 600 mm, doit faire l'objet d'un dévoiement partiel, pris en charge par les Cycles Lapierre.

Le nouveau tracé de la conduite nécessite de procéder à un échange d'emprises foncières dans les conditions suivantes :

- acquisition par la Ville de deux emprises cadastrées section AB n° 160p et n° 162p, représentant une superficie totale de 396 m² ;
- cession par la Ville d'une emprise cadastrée section AB n° 161p, représentant une superficie de 258 m².

Compte tenu de l'intérêt commun pour la Ville et les Cycles Lapierre de cette nouvelle implantation commerciale, d'une surface de plancher d'environ 500 m² et de la surface des emprises concernées, il est proposé de procéder à un échange sans soulte. France Domaine a estimé la valeur vénale de ces terrains à 50 € le m².

Il est précisé que les Cycles Lapierre auront un libre accès sur la parcelle de la Ville avec l'obligation de procéder à son entretien et de respecter les servitudes relatives à l'accès, à la protection et à l'entretien de la canalisation d'eau.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - dans le cadre de la régularisation foncière du nouveau tracé d'une conduite d'eau, décider l'acquisition par la Ville sur les Cycles Lapierre - rue Edmond Voisenet - 21000 Dijon, de deux emprises foncières cadastrées section AB n° 160p et n° 162p, représentant une superficie totale de 396 m² ;

2 - décider la cession par la Ville aux Cycles Lapierre, d'une emprise cadastrée section AB n° 161p, représentant une superficie de 258 m² ;

3 - donner un libre accès à la société Cycles Lapierre sur la parcelle de la Ville, avec l'obligation de procéder à son entretien et décider d'instituer les servitudes relatives à l'accès, à la protection et à l'entretien de la canalisation d'eau. ;

4 - dire que cet échange sans soulte interviendra par acte notarié ;

5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ